**Finale régionale des Jeux du Québec**

**Région**

**Date  
Endroit**

**Invitation**

**Nom du club**

**Logo ou image du club**

**Et**

**Logo de votre région des Jeux du Québec**

Message du comité organisateur

**Date** : date de la compétition

**Endroit** : endroit où aura lieu la compétition

**Installations et équipement** : Combien de tremplin avec vous

Ex. 2 tremplins de 1m

2 tremplins de 3m

1 Plate-forme de 5m

**Directeur de la compétition** : nom du directeur de la compétition

**Directeur technique de la rencontre :** nom du directeur technique de rencontre

**Juge arbitre :** nom du juge-arbitre

**Date limite d’inscription** : Au plus tard le date par courriel à adresse courriel.

**Date limite pour envoyer les** **listes** :

Les feuilles de plongeon doivent être remplies électroniquement (**REZMAN**) et envoyé au Club de plongeon nom du club et adresse courriel avant le **date, minuit**.

**Critères de participation**: Voir livre des règlements de Plongeon Québec. Les plongeurs doivent représenter la région qu’ils représenteront aux Jeux du Québec (i.e. Région d’appartenance = résidence permanente = bulletin scolaire). L’athlète doit participer dans la même catégorie pour laquelle il compte se qualifier pour les Jeux du Québec.

**Frais par épreuve** : Inscrire le montant des frais par inscription et par épreuve.

**Paiement** : SVP faire les chèques à l’ordre du nom du club, en un seul paiement par club.

**Résultats :** Les résultats seront disponibles sur le site web de Plongeon Québec quelques jours après la compétition.

**Récompenses** : Inscrire ce qui sera remis comme récompenses

Ex. Des médailles seront remises aux 3 premières positions et des rubans pour les 4e, 5e et 6e positions.

**Règlement de l’établissement**: Cette section sert à ajouter des règlements particuliers de votre piscine.

**Règlements de compétition**

**Finale Régionale des Jeux du Québec**

Lors d’une année de finale des Jeux du Québec, lorsque plus d’un club participent à la finale régionale, les éléments suivants sont obligatoires afin de rendre la finale régionale admissible :

1. Les épreuves de la finale régionale doivent comporter le même nombre de plongeon que la finale des Jeux du Québec, à moins d’une entente signée de la part de l’entraîneur responsable de chacun des clubs présents;
2. Un panel de 5 officiels est obligatoire;
3. Chaque club présent doit avoir la possibilité d’avoir un officiel sur chaque panel s’il le désire.

**Représentation**

Les plongeurs représentent leur Région, et non leur club pour cette compétition. SVP, Veuillez indiquer la région dans la section « Club » dans le logiciel Rezman lorsque vous remplirez les listes.

**Listes de plongeons**

(À moins d’une entente signée de la part de l’entraîneur responsable de chacun des clubs présents)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | 1M | | 3M | |
| **Catégorie (F et G)** | **Année de naissance** | **Plongeons avec limite de CD** | **Plongeons au choix** | **Plongeons avec limite de CD** | **Plongeons au choix** |
| **D** | **2006 +** | **3 (5,4)** | **2** | **3 (5,7)** | **2** |
| **C** | **2004-2005** | **3 (5,4)** | **3** | **3 (5,7)** | **3** |
| **B** | **2002-2003** | **4 (7,2)** | **3** | **4 (7,6)** | **3** |

\*\*Lors de la finale régionale les plongeons seront exécutés dans l'ordre choisi par l'athlète en exécutant d'abord les plongeons avec limite de CD.

Les règlements en ce qui concerne les championnats provinciaux Espoir ne s’appliquent pas pour les Jeux du Québec. Les passeports ne peuvent être réussis lors de la Finale provinciale des Jeux du Québec.

L’athlète peut effectuer 1 seule chute par épreuve. Le CD de la chute avant est de 1.0 et le CD de la chute arrière est de 1.1 au 1 mètre et 3 mètres. Les chutes sont une catégorie à part, elles correspondent à un type de départ différent du premier chiffre qui les désigne. Ainsi, 101F et 101C peuvent se retrouver dans la même liste sans restriction quant au type de départ. Les sauts ne sont pas acceptés.

**Surclassement** : Le surclassement d'une catégorie est autorisé. Cependant, l'athlète doit être inscrit dans la même catégorie à la Finale provinciale qu'à la finale régionale. Tous ceux qui font partie des exclusions ne peuvent compétitionner en surclassement.

**Exclusions** : Athlète Excellence, Élite, Relève ou athlètes s’étant qualifiés pour les championnats canadiens Junior ou Senior entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2016.

**Composition de l’équipe pour la finale Provinciale** : 12 athlètes, 2 entraîneurs ou 1 entraîneur et 1 accompagnateur.

Maximum 12 athlètes, maximum de 6 filles et de 6 garçons. Habituellement 2 participants par épreuve, par catégorie, par sexe (pourrait être 3 ou 4).

Advenant qu’une région n’ait qu’un participant à la finale régionale dans une catégorie d’âge, les entraîneurs sélectionnés pour la finale des Jeux du Québec pourront additionner un athlète du même sexe dans l’une des deux autres catégories à condition que celui-ci se soit classé 3e dans son épreuve lors de la finale régionale. Un maximum de 4 plongeurs du même sexe par groupe d’âge sera accepté. Seulement les 2 meilleurs plongeurs par catégorie d’âge, par région, pourront accéder aux finales.

Exemple 1 : une seule fille participe à la finale régionale dans la catégorie B. Les entraîneurs peuvent décider de prendre la fille en 3e position de la catégorie D ou la fille en 3e position dans la catégorie C pour participer à la finale des Jeux du Québec.

Exemple 2 : seulement 1 garçon C et un garçon B participent à la finale régionale. Les entraîneurs peuvent décider de prendre le garçon en 3e et 4e position de la catégorie D pour participer à la finale des Jeux du Québec.

Advenant qu’une région n’ait aucun participant à la finale régionale dans une catégorie d’âge, les entraîneurs sélectionnés pour la finale des Jeux du Québec pourront additionner deux athlètes du même sexe dans l’une des deux autres catégories ou dans les deux autres catégories à condition que ceux-ci se sont classés 3e (ou 3e et 4e)  dans leur épreuve lors de la finale régionale. Un maximum de 4 plongeurs du même sexe par groupe d’âge sera accepté. Seulement les 2 meilleurs plongeurs par catégorie d’âge, par région, pourront accéder aux finales.

Exemple 1 : Aucune fille ne participe à la finale régionale dans la catégorie B. Les entraîneurs peuvent décider :

Option A : Prendre la fille en 3e position de la catégorie D et la fille en 3e position dans la catégorie C pour participer à la finale des Jeux du Québec.

Option B : Prendre les filles en 3e et 4e position de la catégorie D pour participer à la finale des Jeux du Québec

Option C : Prendre les filles en 3e et 4e position de la catégorie C pour participer à la finale des Jeux du Québec

Exemple 2 : Aucun garçon C et B ne participent à la finale régionale. Les entraîneurs peuvent décider de prendre les garçons en 3e et 4e position de la catégorie D pour participer à la finale des Jeux du Québec.

**Sélection des athlètes pour la finale Provinciale** :

La région peut choisir l’un des 2 critères suivant :

Choix #1 : Les deux plongeurs ayant accumulé le plus de points en additionnant le 1m et le 3m par catégorie, par sexe, par région.

Choix #2 : Le plongeur ayant gagné le 1m et le plongeur ayant gagné le 3m, par catégorie, par sexe, par région.

« Le lieu d’appartenance de l’athlète sera l’adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l’année en cours\*. L’athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l’école fréquentée sera retenu.

\*Note : Une personne a en vertu du Code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du Code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

\*\*Toute autre méthode de sélection des athlètes pourra être utilisée, en autant qu’une entente soit signée de la part de l’entraîneur responsable de chacun des clubs présents.

**Sélection des entraîneurs pour la finale Provinciale** :

1. Un entraîneur doit avoir 18 ans et plus, et détenir sa certification de moniteur ou d’instructeur, ou plus.
2. Une équipe de 2 entraîneurs sera priorisée par rapport à un 1 entraîneur et un accompagnateur.

Dans une région administrative où un seul club trouve son siège social, 2 entraîneurs exerçant leurs fonctions au sein dudit club seront sélectionnés.

Exemple de sélection dans une région administrative où 2 clubs ou plus trouvent leur siège social :

Les 2 entraîneurs ayant le plus grand nombre d’athlètes sélectionnés pour l’équipe des Jeux du Québec et disponible pour y aller seront choisis. Advenant le cas où 1 entraîneur sélectionné ne soit pas disponible pour participer aux Jeux, il sera en droit de désigner un autre entraîneur de son club pour le remplacer.

En cas d’égalité :

1. Les entraineurs provenant de la dite région seront priorisés s’ils sont disponibles pour y aller.
2. Les entraineurs des athlètes sélectionnés pour l’équipe des Jeux du Québec ayant obtenu le plus de médailles d’or et disponible pour y aller seront choisis.
3. Le répondant régional peut faire la sélection des entraineurs qui accompagneront l’équipe des Jeux du Québec.

\*\*Tout autre méthode de sélection des entraîneurs et/ou accompagnateur pourra être utilisée, en autant que tous les entraîneurs ayant des athlètes sélectionnées pour l’équipe des Jeux du Québec de la région en question soient d’accord.

\*\*\* Ce mode de sélection devra être écrit et signé par tous les entraineurs présents à cette finale régionale.

**Formulaire de consentement - Finale Jeux du Québec** : Nous demandons aux participants de bien vouloir apporter leur carnet de santé puisque tous les jeunes qualifiés pour l’équipe des Jeux du Québec de leur région devront remplir un formulaire de consentement. Ce formulaire est obligatoire pour pouvoir participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec.

**HORAIRE DE COMPÉTITION**

**Samedi**

|  |  |
| --- | --- |
| Heure | Pratique générale |
| Heure | Heure limite pour remettre les feuilles de plongeon |
| Heure | Réunion des entraîneurs et des officiels |
| Heure | Pratique réservée pour la première épreuve |
| Heure | Début des épreuves  Exemple d’horaire |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Épreuve #** | **1m** | **3m** |
| **Pratique réservée 15 min** | | |
| 1) | Filles C | Gars C |
| **Pratique réservée 15 min** | | |
| 2) | Filles D | Gars D |
| **Pratique réservée 15 min** | | |
| 3) | Filles B | Gars B |
| **Remise des médailles + 15 minutes de pratique générales** | | |
| **15 minutes de pratique réservée** | | |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Épreuve #** | **1m** | **3m** | | **Pratique réservée 15 min** | | | | 1) | Gars C | Fille C | | **Pratique réservée 15 min** | | | | 2) | Gars D | Fille D | | **Pratique réservée 15 min** | | | | 3) | Gars B | Fille D | | **Remise des médailles** | | | |  | | | | | |

Les remises de médailles auront lieu : À quelle moment aura lieu les remises (Ex. pendant la pratique réservée de la catégorie suivante).

La catégorie d’âge est déterminée par l'âge que l'athlète aura à la fin de l'année de la compétition (le 31 décembre 2016).

**Plan pour se rendre à la piscine et indication**

**EXEMPLE**

**Pour se rendre au Centre Récréoaquatique de Blainville**

1. Prendre l’autoroute 15 direction nord
2. Sortir à la sortie Blainville, sortie 25
3. À la première lumière (au Canadian Tire), tourner à gauche sur Boulevard Michèle-Bohec
4. Au premier « Stop », tourner à droite sur la rue Roger-Boisvert
5. Au stop au bout de la rue, tourner à droite sur Ernest-Bourque
6. Au Stop au bout de la rue, tourner à gauche sur la rue Marie-Chapleau
7. Le complexe se trouve à votre droite au 190 rue Marie-Chapleau

